

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

EXTRAIT du PROCÈS-VERBAL des DÉLIBÉRATIONS

RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Séance du 15 décembre 2022

CD20221215_14
id. 6686

Le 15 décembre 2022 à 9 h 30, les membres du Conseil départemental, légalement convoqués, se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil Départemental,

*Nombre de conseillers départementaux : 30
Quorum : 16*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BAYLET, M. BELLOC, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CASTAGNE, M. CROS, Mme DELBREIL, Mme DELCHER, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme IUS, Mme LE CORRE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RABAULT, Mme SARDEING, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL

Sont représentés :

Mme COLOMBIE (pouvoir à M. BESIERS), M. DEPRINCE (pouvoir à Mme IUS), Mme DUCASSE (pouvoir à M. BEQ), M. LOPEZ (pouvoir à Mme DELCHER), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. ASTRUC), M. PECOU (pouvoir à Mme HEULLAND)

Le quorum légal est atteint, l'Assemblée départementale a délibéré.

DELIBERATION

TRAVAUX D'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU GYMNASSE DE LAUZERTE - PLAN DE FINANCEMENT

Le Département a décidé d'acquérir le gymnase municipal auprès de la Commune de Lauzerte. Au terme de cette transaction le Département sera pleinement propriétaire de ces installations sportives pour lesquelles il convient de programmer des travaux de remise en état.

Ce gymnase et la salle de jeux tranquilles, destinés à être utilisés par les élèves du collège Pays de Serre mais aussi par les associations sportives de la commune, nécessitent des travaux importants, notamment en vue d'améliorer leurs performances énergétiques. Cela se traduira par :

- la réfection de la toiture amiantée du gymnase,
- le remplacement des portes extérieures du gymnase,
- le remplacement du sol sportif du gymnase,
- la réfection de la toiture de la salle de jeux tranquilles,
- la régulation des installations de chauffage dans la salle de jeux tranquilles.

Le montant total des travaux est estimé à 700 000 € TTC. Une autorisation de programme sera présentée à l'Assemblée départementale dans le cadre du budget primitif de 2023 et de l'enveloppe affectée aux grosses réparations des collèges telle que définie dans le plan pluriannuel d'investissement pour l'année 2023.

Dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement des Départements (DSID), l'État peut participer financièrement à hauteur de 50 % du montant hors taxes des travaux, d'amélioration de ce gymnase et de cette salle de jeux tranquilles.

Le plan de financement des travaux de rénovation est donc le suivant :

DÉPENSES		RECETTES	
Total HT travaux, y compris frais d'études, honoraires et divers :		Financement de l'État : (50%)	291 666,50 €
583 333 € HT		Fonds propres du Département : (50%)	291 666,50 €
TVA :	116 667 €	TVA : (Département)	116 667 €
TOTAL TTC :	700 000 €	TOTAL TTC :	700 000 €

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission mobilités, infrastructures, routes,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve, selon les modalités susvisées et au titre des travaux d'amélioration énergétique du gymnase et de la salle de jeux tranquilles de Lauzerte, le plan de financement défini supra ;
- Autorise Monsieur le Président, à solliciter tout financement auprès de l'État dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement des Départements pour 2023.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL